

Le cinq mars deux-mille dix-neuf, convocation du conseil municipal a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance qui s'est tenue le onze mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente à l'Hôtel de Ville.

Le Maire,
Ronan KERDRAON

Le lundi onze mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la ville de Plérin, dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire.

I. Ouverture de la séance à 18h30.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents : M. KERDRAON, Maire,
MM. BENIER, MESGOUEZ-LE GOUARD, FLAGEUL, DEMEURANT COSTARD,
FEREC, DANIEL, LAPORTE, LE TIEC, FAISANT, Adjoint,
MM. COATLEVEN, DENOUAL, DEL ZOTTO, LE CONTELLEC, COLAS,
BROUDIC, URVOY, HATREL GUILLOU, LE FESSANT, MARCHESIN PIERRE
(arrivée à 19h00), LUCAS SALOUHI, LAMOUR-LECOCQ, EVEN, RAULT-
MAISONNEUVE, KERHARDY, DIACONO, QUELEN, HAMOURY, Conseillers
municipaux,

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : MM. BOSCHER, LEMASSON

Absents : MM. COLLOT, ROY, JAUNAS

II. Contrôle des délégations de vote et vérification du quorum

- Madame Nathalie Boscher donne pouvoir à Madame Delphine Mesgouez-Le Gouard
- Monsieur Christian Le Masson donne pouvoir à Monsieur Didier Flageul

Présents = 28 Pouvoirs = 2 Votants = 30 Absents = 3

III. Mise aux voix des procès-verbaux des précédentes séances

Séance du 4 février 2019 : aucune observation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

IV. Lecture de l'ordre du jour.

N°	Libellé	Rapporteur
30-2019	Rapport d'orientations budgétaires 2019	Jean-Marie BENIER
	Questions diverses Compte-rendu des décisions municipales prises par délégation d'attributions (selon délibération du 22 mai 2017) Informations diverses	

V. Désignation du secrétaire de séance.

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Sylvia Lamour-Lecocq est désignée pour remplir cette fonction.

Délibération n°30-2019 : Rapport d'orientations budgétaires 2019

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante, avant l'examen du budget un rapport d'orientations budgétaires. Etape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire, ce rapport participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport présente :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour la fin de l'exercice.

Le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires (DOB) comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le document doit être transmis en Préfecture et à l'EPCI de rattachement dans les 15 jours qui suivent le vote. Il est mis à disposition du public au sein de l'Hôtel de Ville.

Présentation par Monsieur Jean-Marie Benier, 1^{er} Adjoint au maire délégué au personnel, aux finances et à l'administration générale, sur la base de la note et du rapport de présentation joints à la convocation.

Débats.

Monsieur Kerhardy indique ne pas avoir la même lecture du rapport d'orientations budgétaires et souligne de nombreuses incohérences dans l'exercice budgétaire. Le tableau de synthèse notamment ne reprend pas les éléments présentés et de ce fait, ne permet pas de visualiser l'évolution du résultat.

Considérant que l'analyse globale est rendue compliquée, Monsieur Kerhardy propose d'illustrer ses propos en étudiant les principaux postes de dépenses :

	Projection CA 2018	Prévision budget 2019	Projection CA 2019	
Dépenses de personnel	11 640 026 €	11 864 000 €	11 872 826 €	soit la possibilité d'augmenter les dépenses de personnel de 232 800 € entre 2018 et 2019. Les dépenses ne sont donc pas maintenues. L'évolution est de 2% et non 1% comme annoncé dans le rapport.
Charges à caractère général	3 259 860 €	3 527 000 €	3 462 705 €	soit une progression de 6,22% entre 2018 et 2019.
Subventions aux associations	618 685 €	656 085 €	650 000 €	Les subventions aux associations ont été baissées pendant deux ans (2017 et 2018) en raison des ressources contraintes (suppression de la participation aux frais de déplacements). Certes, une enveloppe supplémentaire de 20 000 € est prévue pour la CIE mais malgré cela, le budget 2019 prévoit une dépense supplémentaire de 17 400 € par rapport à 2018.
Produits des services	1 829 035 €	1 795 000 €	1 687 279 €	Le rapport mentionne une hausse due à l'augmentation de

				la fréquentation des services des accueils de loisirs le mercredi. Or les chiffres présentés annoncent une baisse de 7,8 % (soit - 140 000 €). Pourquoi l'augmentation constatée en 2018 n'est-elle pas maintenue ?
Impôts directs	10 606 018 €	10 758 000 €	10 787 230 €	Le rapport annonce une progression de 2,3% par an. Or les chiffres présentés révèlent une hausse de 1,7%. Le produit des recettes est sous-évalué.

En conclusion, Monsieur Kerhardy répète qu'il est très difficile d'apprécier cette présentation des orientations budgétaires car il est impossible de savoir quels sont les bons chiffres. Il met en évidence le fait qu'il s'agit de la dernière année de plein exercice avant les élections municipales et que les orientations peuvent se justifier par l'approche de cette échéance.

En somme, Monsieur Kerhardy estime que cela reflète un manque de considération pour le conseil municipal.

S'agissant de la section d'investissement, dont la gestion est annoncée comme étant saine, Monsieur Kerhardy considère que la collectivité a sur-emprunté 1 100 000 € en 2017 puisque du résultat a été généré suite à l'emprunt réalisé sur cet exercice ; et a sur-emprunté 1 300 000 € en 2018.

Il fait remarquer que cette stratégie n'est pas adoptée en 2019.

3 millions d'€ d'investissement devraient être prévus chaque année, a minima. Or, les projections annoncent seulement 600 000 € d'emprunts nouveaux en 2019 puis 1 000 000 € en 2020, 2021 et 2022. Selon Monsieur Kerhardy, ce n'est pas ambitieux pour la collectivité.

Monsieur Benier souhaite apporter quelques éléments de réponse.

Le document n'est pas incohérent. C'est la lecture qu'en fait Monsieur Kerhardy qui est tronquée car il y a confusion entre le rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2019 qui présente des indications sur le prochain budget primitif (BP) et la prospective qui présente les chiffres du compte administratif (CA) 2017 et 2018. La comparaison ne peut être faite entre les chiffres du CA et du BP. Le ROB compare les chiffres de BP à BP. C'est cette méthode qui est appliquée depuis 2014.

S'agissant des subventions de fonctionnement, Monsieur Benier tient à préciser que le niveau des subventions aux associations a été maintenu ; ce sont les remboursements des frais de déplacements qui ont été supprimés au cours des exercices 2017 et 2018. Cet avantage ne constituait pas une subvention à proprement parler.

Monsieur Le Contellec regrette que Monsieur Kerhardy reproduise chaque année la même appréciation du travail fait par l'équipe municipale.

Monsieur Kerhardy reconnaît qu'il n'a pas la même approche. Il insiste sur le fait qu'il ne partage pas le choix de comparer les chiffres de budget à budget. Un budget non consommé, non réalisé, ne devrait pas être reconduit l'année suivante, sauf justification particulière. Pour sa part, il considère que la progression s'apprécie davantage entre les crédits consommés sur l'exercice précédent (CA) et ce que la collectivité projette de consommer (BP).

Monsieur le Maire conclut le débat en confirmant que les approches sont différentes. Pour autant, il trouve regrettable de laisser entendre que les chiffres sont faux, incohérents et insincères.

Monsieur le Maire remercie l'implication des services et des élus pour définir les orientations et les actions fortes du prochain budget, afin de conjuguer rigueur et ambition pour la commune. Il rappelle que les finances sont maîtrisées ; pour preuve la capacité de désendettement devrait être inférieure à cinq années en 2019. Des efforts significatifs de rationalisation des dépenses de fonctionnement ont été réalisés. Dans le même temps, la commune soutient le pouvoir d'achat de ses agents par le versement d'une prime complémentaire et pérenne à compter de juillet 2019 ; la commune répond aux attentes et besoins des Plérinais en présentant un budget d'investissement satisfaisant (1,8 million € d'investissement en voirie, 450 000 € pour la mise en fonctionnement d'un cabinet médical, etc) et en maîtrisant la fiscalité locale. L'équipe municipale entend continuer en ce sens malgré le contexte incertain et les contraintes financières. La ville de Plérin est sereine, en bonne santé financière et bien gérée.

Le conseil municipal prend acte **à l'unanimité** de la tenue d'un débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2019 annexé.

Compte-rendu des décisions municipales prises par délégation d'attributions (selon délibération du 22 mai 2017)

Date	Libellé	Précisions
30/01/2019	Demande de subvention au Conseil régional, au Conseil départemental et à Saint-Brieuc Armor Agglomération pour l'événement Terre Art'ère 2019	
04/02/2019	Régie de recettes « perception pour utilisation des tennis couverts municipaux du stade Marcel Gouédard »	Suppression de la régie au 01/01/19
07/02/2019	Création d'une régie de recettes photocopies	
08/02/2019	Création d'une régie de recettes cours informatiques	
01/03/2019	Cession de biens communaux réformés	2 Renault Clio 1 balayeuse Ravo pour la somme totale de 3 535 €
25/02/2019	Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole des Côtes d'Armor	1 000 000 € pour 1 année renouvelable
25/02/2019	Candidature à l'appel à projets « dynamisme des centres-villes et centres-bourgs en Bretagne »	Projet de développement d'un nouvel espace à vocation d'habitat collectif mixte, de commerces et de loisirs, rue du Midi
28/02/2019	Demande de subvention auprès du Conseil régional et de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour la fête maritime 2019	

Dates des prochaines séances du conseil municipal

- 1/04/2019
- 24/06/2019

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance,
Sylvia LAMOUR-LECOCQ